

2327W3

Affectation des terrains
au ministère des Affaires sociales

PRÉFECTURE
DE
LOT-ET-GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AGEN, LE 2 avril 1973

CABINET DU PRÉFET

S. B.

12 AVRIL 1973

MINISTÈRE D'ÉTAT
CHARGÉ DES AFFAIRES SOCIALES

4 AVR. 1973

COURRIER
127, Rue de Grenelle

Le Préfet de Lot-et-Garonne

à Monsieur le MINISTRE d'ÉTAT
chargé des Affaires Sociales

Direction de la Population et des Migrants
Sous-Direction des Programmes Sociaux
en faveur des Migrants

OBJET : Affectation définitive au Ministère d'Etat chargé
des Affaires Sociales du Camp du Moulin du Lot
à Sainte-Livrade - Lot-et-Garonne -

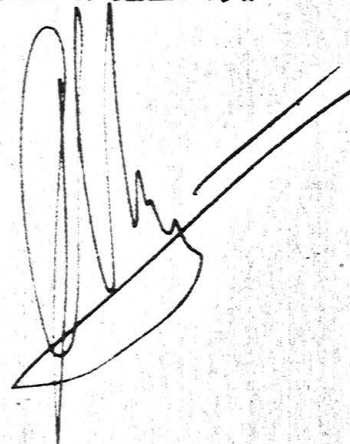
REFER : Votre lettre PF/MD P.S.M. 3/n° 003575 du 17/1/1973

Par lettre citée en référence, vous me demandez de prendre des mesures afin que soit déclaré d'utilité publique dans les formes et conditions fixées par l'ordonnance n° 58-997 du 23 octobre 1958, le terrain dit "Camp du Moulin du Lot" situé sur le territoire de la Commune de Sainte-Livrade dans mon département.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, conformément à vos instructions, un arrêté dans ce sens a été pris le 11 mars 1973.

Je vous prie de bien vouloir en trouver ci-joint une ampliation ainsi qu'une copie de la facture de la publicité effectuée sur cette affaire dans le journal "Sud-Ouest", et pour laquelle je vous serais obligé de bien vouloir me mettre en mesure d'en assurer le règlement.

Pour le Préfet :
Le Directeur de Cabinet P. I.



DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE

Le SOUS-PREFET DE VILLENEUVE S/LOT

VU l'ordonnance n° 58-997 du 23 octobre 1958 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique ensemble le décret n° 59-701 du 6 juin 1959 portant règlement d'administration publique sur les procédures d'enquête et notamment son titre I

VU le décret du 28 août 1949 relatif au contrôle des opérations immobilières poursuivies par les collectivités publiques,

VU l'arrêté du 15 février 1973 prescrivant la mise à l'enquête du projet de transfert du Ministère d'Etat chargé des Affaires Sociales du terrain dit " Camp du Moulin du Lot " à Ste-LIVRADE S/LOT

VU le dossier d'enquête constitué comme il est dit à l'article Ier du décret du 6 Juin 1959 et le registre y afférent,

VU les pièces constatant que l'arrêté du 15 février 1973 a été publié, affiché et inséré dans un journal du Département avant le 19 février 1973 et que le dossier de l'enquête resté déposé pendant 17 jours à la Mairie de Ste-LIVRADE S/LOT,

VU l'arrêté préfectoral du 5 février 1973 donnant délégation de signature à M. Pierre HUMBERT, Sous-Préfet de VILLENEUVE S/LOT

CONSIDERANT que le commissaire enquêteur a émis des conclusions favorables à l'exécution du projet

A R R E T E :

ARTICLE Ier - Est déclaré d'utilité publique le projet de transfert au Ministère d'Etat chargé des affaires Sociales du terrain dit " Camp du Moulin du Lot " à Ste-LIVRADE S/LOT d'une superficie de 7 ha 59 A 75 ca et dont la désignation cadastrale suit :

référence du plan parcellaire	i n d i c a t i o n s c a d a s t r a l e s		
	lieux-dits	sections	n°
1	plaine du moulin du Lot	K	456
	Mazières	K	458, 459, 460, 464 465, 466
2	Plaine du moulin du Lot	K	461, 462, 463, 457
3	Mazières	K	467, 468
4	Mazières	K	471, 469

ARTICLE 2 -Ampliation du présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Lot-et-Garonne et sera adressé à M. le Ministre d'Etat chargé des Affaires Sociales, à M. le Directeur des Domaines à AGEN.

Fait à VILLENEUVE S/LOT LE 14 MARS 1973

le Sous-Préfet,

Signé :

pour ampliation,
le Secrétaire en Chef
M. Lambert

Pierre HUMBERT.

MINISTÈRE
DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES

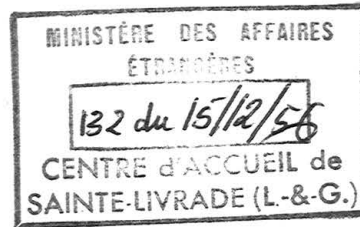
PARIS, le 13 DECEMBRE 1956
78, Rue de Lille, (7°)

RELATIONS AVEC LES ÉTATS ASSOCIÉS

SERVICE des AFFAIRES SOCIALES
5ème Division

-:-

N° 2509 -SO/D5



- Dossier de 3 pièces en deux exemplaires comprenant :
- Liste et description des installations immobilières du Camp du Moulin-du-Lot à Sainte-Livrade.
 - Un plan du Camp au 1/1000è
 - Un plan parcellaire.

// TRANSMIS - à :

Monsieur le DELEGUE REGIONAL du SERVICE
des AFFAIRES SOCIALES pour le
LOT-et-GARONNE

en lui demandant de bien vouloir vérifier, auprès des Services communaux à Sainte-Livrade et du Cadastre à Agen, les indications portées sur les pièces précitées.

L'un des exemplaires du dossier, accompagné éventuellement des remarques et justifications nécessaires, est à transmettre en retour dans les meilleurs délais au Service des Affaires Sociales.

La vérification des pièces du dossier portera principalement sur les points suivants :

a)- La nomenclature des parcelles du Cadastre :

- Mettre au point d'une façon précise ce que l'on entend par 465 P - 466 P - 467 P - 468 P.

Ces portions de parcelles sont-elles nettement définies, tant à la Mairie, au Cadastre que sur les lieux, et n'y a-t-il aucune contestation avec les habitants ?

.../...

*oui elle est entièrement en dehors
des installations. mais le plan
par la bordure rouge laisse voir
qu'elle n'est pas partie de 469
comprise dans le cant.*

La parcelle 469 est-elle, comme l'indique le plan des installations, tout entière en dehors de la Cité d'Accueil.

- Définir exactement la parcelle 471 P, sur le plan.
certainement au nord est le petit triangle qui d'ailleurs est en dehors de la clôture.

b)- La location de 4 bâtiments à la ville de Sainte-Livrade.

L'Arrêté d'affectation en préparation nous rendra également propriétaire de ces quatre bâtiments.

Des renseignements sont demandés au Secrétariat d'Etat à l'Air (dont copie vous sera adressée par ailleurs) concernant précisément :

- les conditions de cette location,
- le partage exacte des responsabilités :
la Mairie a-t-elle pris à sa charge l'entretien de ces bâtiments, c'est-à-dire les "travaux locatifs" ?
(comme le prévoit la législation en vigueur sur les droits réciproques des propriétaires et des locataires).

Enfin d'après les indications fournies verbalement par le Service domanial de l'Air, la Mairie de Sainte-Livrade serait sur le point de rendre ces bâtiments. Lorsque la remise de ces bâtiments à notre administration interviendra, il est nécessaire que ces baraques soient dans un état convenable, au moins comparable à leur état de cession. La Mairie est-elle en possession d'un état des lieux ^{actuel} passé antérieurement entre les Services de l'Air et les Services communaux ?

Ces données sont également à vérifier .-

Le CHEF du SERVICE des AFFAIRES SOCIALES
5ème Division

R. MOREAU



Moreau

*location par la mairie 9.600\$ l'an
peux par le Eregistrement
Sous vos avances il vous
serait peut être possible d'obtenir
d'ici un certain nombre de renseignements
quant à l'état des lieux de la mairie etc
S. Livrade -
Les renseignements seraient ces
précisifs conformes par Paris
Tilly*

M.A.

Domaine Immobilier de l'Air

Département du LOT-et-GARONNE

Domaine Privé

Camp de MOULIN-du-LOT à SAINTE-LIVRADE (Lot-et-Garonne)

Situation au 1^{er} Novembre 1956

Service utili- sateur	Commune de la situation	Désignation des immeubles avec mentions cadastrales Liste et description des bâtiments.	Désignation du titre de la propriété et époque de réalisation	Utilisation réelle actuelle	Observations
Armée de l'Air	SAINTE- LIVRADE (L. & G.)	<p>Camp du MOULIN-du-LOT Superficie : 7 Ha, 59 a, 75 ca Section K, N^{os} 456, 457, 458, 459, 460, 461, 462P, 463, 464, 465P, 466P, 467P, 468P, 471P.</p> <p>Surface bâtie : 1 Ha. 73 a 00 ca Surface non bâtie : 5 Ha 86 a 75 ca</p> <p><u>32 baraquements</u> de 60^m x 7^m30 N^{os} 1 à 32, ossature en béton et bois, bardages en briques creu- ses - charpente en bois - couverture en éverite - dallage en ciment.</p> <p><u>4 baraquements</u> de 100^m x 7^m30 N^{os} 33 à 36, ossature en béton et bois - bardages en briques creu- ses - charpente en bois et fer - couverture en éverite - dallage en ciment.</p>	<p>Acquis par expropria- tion décret n° 1200 du 15.4.42 - décret n° 2342 du 1.9.43.</p> <p>Ordonnance d'expropria- tion du 1^{er} Mars 1944. Passé au Service du Génie, à/c. du 1.1.1952 en application du dé- cret n° 51196 du 21.2.1951.</p> <p>Construction en 1939 - 1940</p>	Affectation provisoire au Ministère des Affaires Etran- gères, en vue de l'héberge- ment des rapa- triés d'INDO- CHINE.	... / ...

Service utili- sateur.	Commune de la situation	Désignation des immeubles avec mentions cadastrales Liste et description des bâtiments.	Désignation du titre de la propriété et époque de réalisation.	Utilisation réelle actuelle.	Observations
Armée de l'Air	<u>SAINTE - LIVRADE</u> (L. & G.)	<p>32 W.C. extérieurs construits en briques creuses sur fosse septique comportant chacun 4 sièges à la turque et uri- noirs. Couverture en tuiles mécani- ques.</p> <p>1 <u>château d'eau</u> 100^{m³} - 20^m de hauteur.</p> <p>1 <u>station de pompage</u> compre- nant :</p> <p>2 groupes électro-pompes 1 appareil verdunisateur réseau en fonte et tube acier.</p> <p>1 <u>poste transformateur</u> élec- trique 50 KVA - Réseau in- térieur aérien sur poteaux bois.</p> <p>Réseau d'égouts - évacuation vers le Lot.</p>	Construction en 1939 - 1940		Location de 4 bâtiments (N ^{os} 1 à 4) de 60 x 7,30 et de 4 W.C. à la Ville de SAINTE LIVRADE par bail du 13.10.1950 à/C. du 1.7.1950 pour une durée de 1 an renou- velable par ta- cite reconduc- tion.

22 SEPTEMBRE 1956

SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES
5ème Division

-:-

N° 1810 -SO/D5

Le CHEF du SERVICE des AFFAIRES SOCIALES
5ème Division

A Monsieur le SECRETARIAT d'ETAT aux
FORCES ARMEES "AIR"
Direction de l'Infrastructure
Sous-Direction Administrative
Bureau du Domaine

O B J E T : Camp du Moulin du Lot à Sainte-Livrade (Lot-et-Garonne).

REFERENCE : Votre lettre n° 8476-Infra/Dom.5 du 18 Septembre 1956.

Par lettre citée en référence adressée à Mr. le Secrétaire d'Etat aux Forces Armées "Terre" et dont une copie m'était destinée, vous avez bien voulu me faire connaître qu'aucune objection n'était émise de votre part, à l'encontre de mes récentes propositions concernant le règlement de la situation domaniale des terrains du Camp du Moulin du Lot.

En attendant que ces propositions reçoivent l'agrément de la Direction Centrale du Génie et pour me permettre d'établir dès à présent un projet d'arrêté d'affectation (provisoire ou définitif, suivant la réponse fournie par le "Terre") à soumettre à la Commission de Contrôle des opérations immobilières, je vous serais obligé de bien vouloir m'adresser les renseignements cadastraux concernant ce domaine :

- un plan parcellaire et des installations (en 5 exemplaires) avec liste récapitulative comportant superficie des terrains, bâtiments, numéros des parcelles du Cadastre, au besoin désignation collective des installations (château d'eau, station de pompage, etc...) et immeubles... et toutes indications de détail nécessaires à l'établissement du document susvisé./.

signé : R. MOREAU

P.C.C.